

BILAN DE COMPETENCES



Objectif(s) :

L'objectif de cet accompagnement est d'amener le bénéficiaire à :
Analyser ses compétences ainsi que ses aptitudes et motivations, afin de définir un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

En présentiel En individuel

*La formation sera assurée par : Françoise AMIOT ou Florence Fillias
Conseillères en bilan de compétences*

Suivi et évaluation :

Document de synthèse personnel

Tout bilan se conclut par une synthèse, rédigée par le conseiller bilan, qui résume les résultats de l'enquête et expose le projet professionnel, et éventuellement les pistes professionnelles alternatives. Vous disposerez ainsi d'un compte rendu du parcours accompli auquel vous pourrez vous référer tout au long de votre vie professionnelle.

Contenu :

En référence et conformément à l'Article R.6322-35 du Code du Travail, le bilan de compétences comprend les trois phases suivantes :

Phase préliminaire :

Définition et analyse de la nature des besoins.
Information des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

Phase d'investigation :

Identification des compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, évaluation des connaissances générales.
Analyse des motivations et intérêts professionnels et personnels.
Détermination des possibilités d'évolution professionnelle.
Évaluation de l'adéquation des pistes professionnelles avec le marché du travail.
Recherche de formations.

Phase de conclusion :

Prise de connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation.
Présentation et remise au bénéficiaire d'un document de synthèse.

Transition professionnelle

Public et prérequis :

Salariés ou demandeurs d'emploi

(Précision page 2)

Durée :

24 heures réparties en 8 séquences de 3 heures


Lieux :

Locaux de l'entreprise ou locaux d'eFCA situés à

Riom-Vichy-Cusset-Clermont Ferrand

Formation éligible au CPF :

Code 202 (accessible pour tous)

 04-70-96-19-18



contact@efca.fr



www.efca.fr

EFCA : SCOP SARL à Capital Variable – RCS 325 110 815 –

N° de déclaration d'activité auprès du service de contrôle de la DRTEFP Auvergne : 83 63 003 52 63

BILAN DE COMPETENCES

Comment Faire ?

Vous êtes salarié en CDI :

5 ans d'ancienneté en qualité de salarié dont 12 mois dans l'entreprise qui vous emploie actuellement. Si vous avez déjà bénéficié d'un bilan de compétences, vous devez respecter un délai de franchise de 5 ans.

Le Bilan de compétences peut se dérouler pendant ou hors temps de travail.

Si vous souhaitez réaliser votre bilan de compétences pendant vos heures de travail, vous devez obtenir une autorisation d'absence de votre employeur. La demande doit être déposée au plus tard 2 mois avant le début du bilan. L'employeur a un mois pour vous répondre. Il ne peut pas refuser, mais peut différer le démarrage du bilan de 6 mois maximum.

Vous êtes salarié sous CDD ou ancien titulaire de CDD :

Salarié pendant 24 mois au moins (ou 12 mois si vous avez moins de 26 ans) au cours des 5 années précédant le dépôt de la demande dont salarié sous CDD pendant 4 mois au moins au cours des 12 mois à compter de la fin de votre dernier CDD.


Le bilan doit commencer dans les 12 mois qui suivent la fin du dernier CDD.

A qui s'adresser ?

Le financement du bilan de compétences est pris en charge (sous réserve d'acceptation du dossier) par l'OPACIF dont dépend votre entreprise.

Munissez-vous du code NAF ou APE (inscrit sur votre bulletin de salaire) de celle-ci et rendez-vous sur le site www.fongecif-ara.fr

Fongecif Auvergne par téléphone, avec le numéro de SIRET de votre entreprise au 04 72 82 50 50

 04-70-96-19-18



contact@efca.fr



www.efca.fr

EFCA : SCOP SARL à Capital Variable – RCS 325 110 815 –

N° de déclaration d'activité auprès du service de contrôle de la DRTEFFP Auvergne : 83 63 003 52 63